

Le temps partiel thérapeutique dans la fonction publique (fonctionnaires et contractuels)

Maîtriser la procédure relative à la demande et à l'octroi du temps partiel thérapeutique.

Nouveauté : Décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026

mise à jour
septembre 2026

durée :
1 jour

tarif en inter :
660 €/par stagiaire

Réf : MAR-T-5

Profils des apprenants

Agents ou responsables des services RH, agents chargés de la gestion de carrière des fonctionnaires

Prérequis

Pas de prérequis
Débutant ou peu d'expérience
Formation accessible à tous, adaptable en fonction du profil

Moyens pédagogiques

Acquisition de compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
Supports de formation
Exposés théoriques / cas pratiques

Satisfaction et évaluation

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même

Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation

Les + de la formation

Une explication concrète de l'octroi d'un temps partiel thérapeutique
Une formation complète et pratique pour les gestionnaires RH.
Actualisation en temps réel de la réglementation

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la réglementation en matière de temps partiel thérapeutique
- Connaître la procédure d'octroi et de renouvellement du temps partiel thérapeutique
- Connaître les spécificités relatives au temps partiel thérapeutique des agents contractuels

Programme de la formation

Maîtriser la réglementation en matière de temps partiel thérapeutique

- Les textes applicables : les nouveaux décrets
- Les objectifs du temps partiel thérapeutique
- Les agents concernés

Connaître la procédure d'octroi et de renouvellement du temps partiel thérapeutique

- Situations permettant d'accéder au TPT
- La durée et la date de début du TPT
- Le temps partiel thérapeutique associé à différentes pathologies
- La reconstitution des droits
- Modalités de prolongation du TPT
- Le refus de l'employeur d'une demande de TPT
- La compétence du conseil médical supérieur et la position de l'agent dans l'attente de son avis
- Temps partiel thérapeutique et rémunération (traitement, NBI, primes)

Connaître les spécificités relatives au temps partiel thérapeutique des agents contractuels

- Les modalités d'octroi du TPT
- Les conditions de l'article L 323-3 du code de la sécurité sociale
- L'information du médecin du travail
- Le rôle du médecin-conseil de la Sécurité sociale
- Début et prolongation du temps partiel thérapeutique
- Rémunération du contractuel à temps partiel thérapeutique : la protection sociale et la protection statutaire



Cas pratiques :

Reconstitution des droits

Calcul de la rémunération d'un agent en TPT